

| | |
|---------------------|---|
| Zeitschrift: | Revue historique vaudoise |
| Herausgeber: | Société vaudoise d'histoire et d'archéologie |
| Band: | 105 (1997) |
| Artikel: | Le manuel de William Rosier (1905-1921) : vers une historiographie scolaire en Suisse romande |
| Autor: | Neuenschwander, Laure |
| DOI: | https://doi.org/10.5169/seals-73912 |

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 22.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le manuel de William Rosier (1905-1921) : vers une historiographie scolaire en Suisse romande

LAURE NEUENSCHWANDER

On émet le vœu aussi, (...) de voir paraître des manuels appropriés, ou plus appropriés à l'enseignement primaire que les manuels existants. On voudrait voir également ces livres ornés de cartes historiques et de gravures. (...) De l'abrégé de Magnenat, on dit qu'il est abstrait ; de l'abrégé de Daguet qu'il y aurait des paragraphes à retrancher.¹

Ce voeu émis en date du 28 septembre 1883, lors de l'Assemblée annuelle du corps enseignant primaire vaudois,² représente la première critique officiellement formulée à l'encontre des manuels alors en usage le « Daguet » et le « Magnenat ». Plus important que le voeu est son introduction et sa diffusion dans la revue romande *L'Éducateur*,³ au titre d'une distance prise par de nombreux enseignants à l'égard des moyens traditionnels d'enseignement de l'histoire.⁴

C'est donc là, sur ces bords où s'articulent les critiques, les mises en question de l'enseignement de l'histoire que s'esquisse la figure et se dessinent les possibilités d'un nouveau manuel. Les lignes qui traceront le nouvel ouvrage d'histoire nationale, en suivant aussi précisément que possible les contours des plus récentes exigences en matière d'enseignement de l'histoire n'auront de cesse de démarquer le nouveau manuel de ceux qui l'ont précédé.

¹ Alexandre DAGUET, « Assemblée générale du corps enseignant primaire », *L'Éducateur*, 1^{er} novembre 1883, pp. 339-340.

² Cette Assemblée était composée de quelques trois cents enseignants et présidée par H. Hermangeat, membre de la société pédagogique vaudoise.

³ La revue porte le nom complet de : *L'Éducateur : organe de la société pédagogique de la Suisse Romande*. Le premier numéro date de 1865.

⁴ Cet article est basé sur Laure NEUENSCHWANDER, *Quand William Rosier raconte l'histoire de la Suisse aux élèves romands. Analyse d'un manuel scolaire, 1905-1923*, Mémoire de licence, Université de Lausanne, Faculté des Lettres, Section d'Histoire, 1995, inédit.

Et la rupture entre ce nouveau manuel, l'*Histoire illustrée de la Suisse* de William Rosier, publié en 1905 et les ouvrages utilisés au cours du XIX^e siècle s'est avérée profonde.⁵ Manuel intercantonal, le « Rosier » a mis fin à la bigarrure qui caractérisait le monde des manuels scolaires en Suisse Romande.⁶ Il a su donner aux manuels d'histoire un rôle primordial dans l'acte d'éducation nationale, puisque diffusé à un très grand nombre d'exemplaires dans les cantons romands, il a instauré et maintenu une certaine uniformisation du contenu éducatif. Il a surtout structuré et organisé, selon ses propres exigences formelles, les connaissances historiques destinées aux élèves. À partir du « Rosier », on est confronté à une histoire scolaire en plein exercice qui, une fois ses matières assises, a son effet d'institution, sa logique, sa force identificatoire, bref une empreinte culturelle propre.

En délimitant dans un premier temps les contours du lieu de production du manuel, puis en établissant les grandes lignes du discours que le manuel tient sur l'histoire nationale, cet article tentera de montrer pourquoi à partir du manuel de Rosier, il est adéquat de parler d'historiographie scolaire en Suisse romande.

Vers un nouveau lieu de production des manuels d'histoire

Initiateur d'une nouvelle génération de manuels scolaires, le « Rosier » l'est tout d'abord par son mode de réalisation. Cet ouvrage d'histoire suisse a été commandé à la Commission intercantonale des manuels-atlas par les Départements de l'instruction publique vaudois et genevois en octobre 1897.⁷ Lors de la première séance consacrée au nouveau manuel, François Guex, alors secrétaire de la Commission, affirme les « vues modernes » et les « besoins » propres de l'enseignement de l'histoire, et revendique un manuel qui ne soit plus

⁵ William ROSIER, *Histoire illustrée de la Suisse : à l'usage des écoles primaires*, Lausanne/Genève, Payot/R. Burkhardt, 1905, VIII + 200 p.

⁶ Voir l'article de Patrick DE LEONARDIS et François VALLOTTON dans la présente revue.

⁷ À ces deux cantons est venu se joindre, dans le but d'élaborer un manuel intercantonal, le canton de Neuchâtel en date du 24 mai 1898. Quant à la partie francophone du canton de Berne, elle choisira de prendre part à la Commission, mais uniquement en tant qu'auditrice.

seulement le pâle reflet des grands ouvrages. Il affirme ainsi les exigences spécifiques et avant tout didactiques de l'histoire scolaire :

Tous les bons instituteurs sont d'accord sur ce point. Les Daguet et les Magnenat, le premier avant tout est si peu en rapport avec les besoins de l'enseignement populaire, si difficile à manier en classe, ils ont fait leur temps. Manuels extraits de grands ouvrages, entreprises de librairies, ces résumés ne s'inspirent en aucune façon des vues modernes de l'enseignement de l'histoire. Il nous faut des récits vivants et pittoresques, rédigés par l'auteur, car il a été reconnu que les extraits des œuvres des grands historiens sont trop souvent au-dessus de la portée des enfants des écoles primaires par le vocabulaire employé, par la forme comme par le fond.⁸

Ces propos éclairent le choix qui est fait par les Départements de l'instruction publique, sur recommandation de la Commission, d'un auteur qui ne s'est familiarisé avec la science historique qu'au travers de la géographie.

Géographe, le genevois William Rosier est connu des milieux pédagogiques romands puisqu'il avait quelques dix ans plus tôt réalisé le premier manuel intercantonal de géographie. En désignant le même homme, radical de surcroît, comme auteur des manuels de géographie et d'histoire, la Commission cherche à restructurer l'espace et le temps national selon les exigences nouvelles de la pédagogie. Le choix d'un pédagogue avant celui d'un historien témoigne de la singularité croissante de l'histoire scolaire. Il en est fini des « Daguet », de ces historiens qui arrivent à l'histoire scolaire par une voie académique. Il en est fini des auteurs de manuels scolaires, la Commission cherche un « rédacteur », c'est-à-dire une personne qui rédigera une histoire conforme à ses vues. Au rédacteur d'un manuel d'histoire, destiné à l'enseignement public, on ne demande pas d'être féru d'histoire, mais bien plutôt de se montrer le loyal serviteur de la démocratie fédérale, présentée comme le mode de gouvernement idéal, celui vers lequel la Suisse aurait tendu depuis ses origines. Et c'est bien dans ce sens que Rosier accepte, le 23 mai 1898, la proposition des DIPC romands :

⁸ ACV, K XIII 274/4.

Je sais toute l'importance du mandat dont vous avez l'amabilité de me charger, car l'histoire suisse joue un rôle essentiel dans l'éducation de notre jeunesse. Mettre à la portée des enfants cette histoire si belle, la faire comprendre et apprécier et en même temps, faire aimer notre patrie, tel est le but que je me propose et que j'espère atteindre grâce à votre efficace appui. Vous pouvez être assuré que je ferai tout ce qui dépendra de moi pour que le nouvel ouvrage marque un progrès et que son étude soit réellement utile aux élèves de notre cher pays romand.⁹

Composition de la Commission intercantonale des manuels-atlas

En cours de rédaction, les pages du manuel sont relues et discutées par les membres de la Commission.¹⁰ Cependant les seuls points de questionnement soulevés et débattus ont été ceux relatifs à la forme et à la méthode du nouveau manuel :

- Quelle sera la disposition de l'ouvrage ?
- Aura-t-il à sa base une méthode semblable à celle qui a présidé à la confection des manuels-atlas de géographie ?
- Renfermera-t-il un texte principal, donnant l'essentiel, ainsi que de nombreux récits et des lectures servant à le compléter ?¹¹

Quant au contenu, il semble qu'il ait acquis la léthargie du consensus, on en parle à peine ou juste pour exiger que l'auteur mentionne les origines légendaires de la Confédération et qu'il accorde une place privilégiée au XIX^e siècle. Loin de provoquer un quelconque débat, ces propositions ne débouchent sur aucune réaction au sein de la Commission.

Présidée par le neuchâtelois Edouard Quartier-la-Tente, chef du Département de l'instruction publique de ce même canton de 1898

⁹ ACV, K XIII 274/4.

¹⁰ Les procès-verbaux de la nouvelle Commission intercantonale chargée dès 1897 d'élaborer le futur manuel d'histoire nationale se trouvent dans : ACV K XIII 274/4 (1911-1912) : Instruction civique et histoire de la Suisse. Ce carton contient encore la correspondance de Rosier avec les membres du DIPC du canton de Vaud et la correspondance du DIPC du canton de Vaud avec la maison d'édition Payot.

¹¹ ACV, K XIII 274/4.

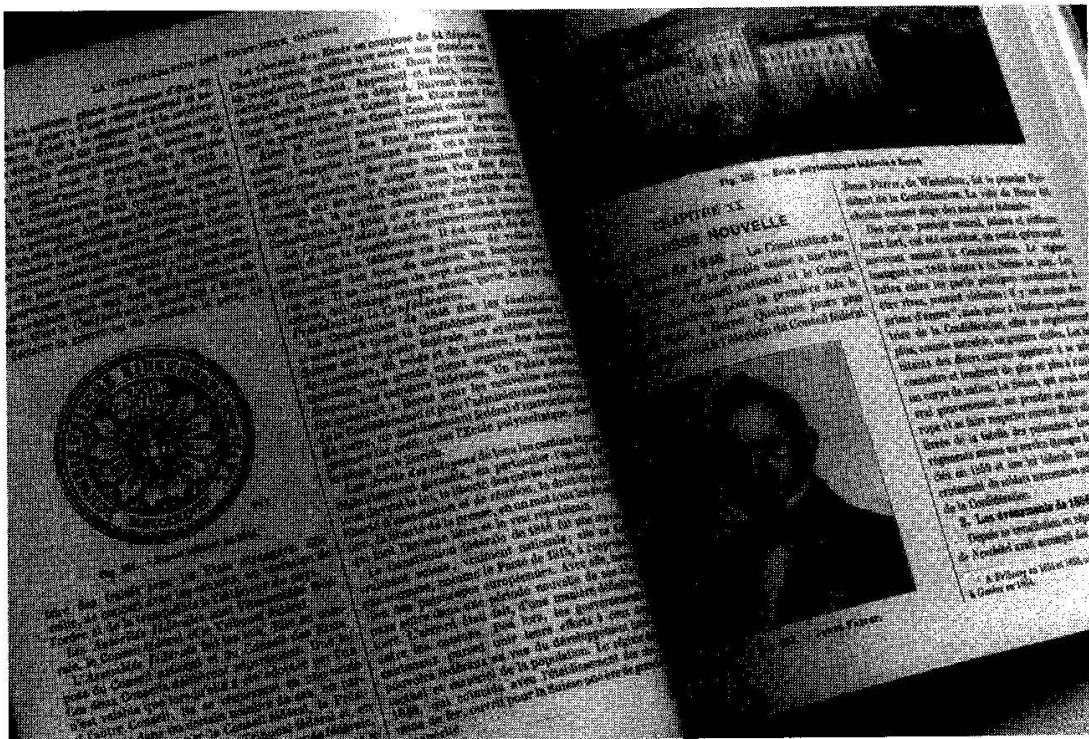


Fig. 1. Dès son titre, le « Rosier » se démarque des manuels qui l'ont précédé, il ne propose plus une simple histoire nationale, non, cette fois l'Histoire de la Suisse est illustrée.

Le manuel comptabilise un total de 273 illustrations faites de dessins, gravures, croquis, photographies et cartes.

à 1922, la Commission se compose, outre de William Rosier, de sept enseignants, de deux délégués des DIPC et d'un professeur de géographie délégué de l'Académie. Si un équilibre semble régner au sein de la Commission, entre les membres des différents cantons,¹² il s'affiche d'emblée un profond déséquilibre entre les enseignants, les attachés du DIPC d'une part et les historiens d'autre part : les premiers font florès alors que les seconds sont absents !

¹² Les membres neuchâtelois sont : MM. Blaser et Latour (inspecteurs du Canton de Neuchâtel), M. Clerc (directeur de l'École Normale cantonale), M. C. Knapp (professeur de géographie, délégué de l'Académie). Les membres vaudois sont : M. Guex (directeur des Écoles Normales), MM. Perrin et Henchoz (adjoints au DIPC en tant qu'inspecteurs de l'enseignement primaire). Les membres genevois sont : M. Bouvier (directeur de l'Enseignement professionnel), M. Latour (chef d'instruction, puis maître au Collège), M. Berthet (instituteur). Le membre bernois est : M. Zobrist (professeur à Porrentruy).

Par son homogénéité, la Commission propose une structure fermée qui s'est comme désolidarisée du débat historiographique, pour ne plus évoquer que des enjeux pédagogiques. L'élaboration du premier manuel de Rosier, en s'articulant à l'intérieur d'une commission pédagogique intercantonale, circonscrit un lieu de production particulier du discours historique scolaire. Ce lieu s'établit aussi autour d'une dimension politique (les gouvernements cantonaux supervisent la Commission, jusqu'à en fournir en partie les membres), ainsi qu'économique (enjeux liés à la diffusion, importante, d'un même manuel dans plusieurs cantons). En effet, la fabrication moderne des manuels accorde une place importante à la maison d'édition. C'est aux éditions Payot, qui avaient obtenu le monopole de la production scolaire vaudoise, qu'incombe dès 1899 la définition « technique » du manuel d'histoire nationale de Rosier. C'est donc la maison d'édition qui fixe seule les grandes lignes de la présentation matérielle de l'ouvrage : prix, format, nombre de pages, et même choix de certaines images.¹³

Le travail rédactionnel de Rosier est fortement défini par ce nouveau lieu de production. Certes, il emprunte aux historiens des connaissances factuelles, des problèmes et des intelligibilités, mais il n'a de cesse de reformuler et de réélaborer l'histoire savante. Le contenu prend une coloration nettement plus pédagogique. Le manuel n'est plus le simple abrégé d'une connaissance savante : il est un ouvrage illustré, possédant des cartes, des lectures ou encore des tableaux. En cela il répond aux attentes de la Commission qui avait estimé en date du 4 avril 1899 que :

Rosier doit composer non une histoire proprement dite de la Suisse (ce n'est pas ce que l'on veut) mais un manuel vraiment pédagogique coordonné, progressif, bien écrit et essentiellement anecdotique.¹⁴

¹³ Mais en 1905, quand le manuel a pu être imprimé, chaque canton a contracté sa propre commande auprès de la succursale cantonale de Payot.

¹⁴ DIPC, Neuchâtel, Commission du matériel, 4.4.1889 (citation tirée de Pierre-Yves CHATELAIN, *Les manuels d'histoire suisse dans l'école primaire du canton de Neuchâtel (1850-1904)*, Mémoire de licence, Université de Neuchâtel, Faculté des Lettres, Section d'Histoire, 1992, inédit, p. 56).

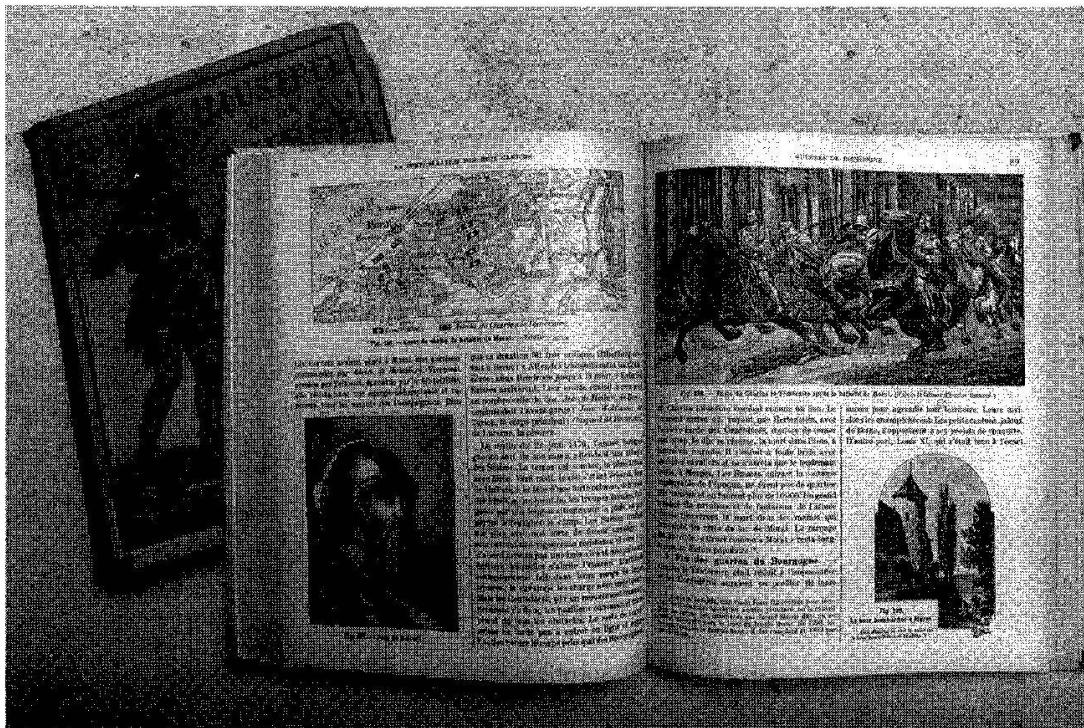


Fig. 2. Les fonctions que William Rosier a assignées aux illustrations sont avant tout celles d'enjolivement et d'exemplification. Les images ne sont pas considérées comme des bases d'interrogation ou de réflexion.

À partir du manuel de Rosier, l'histoire scolaire affirme toujours davantage sa distance par rapport à l'histoire savante, non seulement dans les pratiques enseignantes de la classe, mais aussi dans les grandes finalités qui président à sa constitution, en tant que discipline scolaire. Alors que, l'histoire des historiens revendique de plus en plus son appartenance à un idéal de vérité et à un intérêt de curiosité pure, l'histoire scolaire, elle, est plus fortement qu'avant définie par sa fonction de réactualisation des souvenirs historiques et de formation de l'individu. Elle reste donc essentiellement du côté de la demande sociale. Certes, le « Rosier » n'est pas le premier à avoir cherché une réponse à cette demande, mais en y apportant les réponses institutionnelles de la Commission intercantonale, il a établi une base épistémologique pour les manuels qui l'ont suivi.

Des finalités et des méthodes de l'historiographie scolaire

À une matière scolaire relativement bien cernée par des « contenus » descriptibles en programmes, les finalités de l'enseignement ajoutent un projet plus vaste et d'une autre nature qui vise un double objectif : la formation de la personne et son insertion dans la vie politique. L'histoire a donc pour mission de transmettre aux jeunes générations un certain code moral : règles de conduite individuelles, respect de l'Etat et des structures sociales mises en place. Ces finalités placent l'enseignement de l'histoire au centre de la pédagogie nationale, et en ont fait une sorte de service à la patrie.

Dans ce cas l'enseignement de l'histoire est détaché de toute considération scientifique, pour ne tendre qu'à un but bien spécifique : former en chaque Suisse le citoyen. Les termes de « former », « éduquer », « inculquer », « façonner » reviennent comme un refrain dans les programmes d'enseignement de l'histoire nationale :

Pendant que l'histoire sacrée se propose de développer d'une manière générale le côté moral de l'individu, l'histoire profane, en particulier l'histoire nationale, cherche à former en lui de solides vertus civiques. Cette tendance de l'histoire nationale doit être particulièrement soulignée dans une République où l'histoire primaire contribue pour une large part à l'éducation du peuple souverain.¹⁵

C'est sur ces acquis que Rosier pense et écrit, en 1905, l'histoire nationale pour les classes romandes : « nous reconnaissons que le devoir de former dans l'enfant et le jeune homme le futur citoyen s'impose toujours plus impérieux à une démocratie soucieuse de son avenir. »¹⁶

Un enseignement qui recouvre de tels enjeux sociaux se doit d'être efficace, c'est-à-dire de mener l'élève jusqu'aux objectifs fixés. Estimant répondre aux intérêts naturels de l'enfant, les pédagogues orientent l'enseignement de l'histoire vers l'émotion. Ne sont plus visés alors que les sentiments, comme le signale le *Plan d'études* de 1903 :

¹⁵ *Plan d'études pour les écoles primaires du Canton de Vaud, instructions générales*, Lausanne, DIPC, 1903, p. 28.

¹⁶ William ROSIER, op. cit., p. IV.

La géographie et les sciences naturelles ont essentiellement pour but la connaissance des choses. Le domaine de l'histoire est l'humanité. Les deux premières s'adressent surtout à l'intelligence ; la seconde au cœur.¹⁷

Ces méthodes que l'on veut vivantes donnent, de concert avec les finalités, le ton de l'historiographie scolaire. En effet, dès lors que le rapport au passé ne se conjugue plus sur le mode de la science et de la connaissance, mais sur celui des sentiments, la question de l'écriture et de la narration devient incontournable. La forme narrative n'est pas ajoutée au récit historique mais elle lui est consubstantielle. Lors de sa séance du 28 octobre 1898, la Commission pour l'élaboration du manuel d'histoire s'était accordée sur le fait que :

Il y a lieu, pour le moment, de ne s'occuper que d'un seul manuel qui devra comprendre l'ensemble de l'histoire suisse. Il devra être rédigé, dans un style simple (...). Le texte principal sera écrit dans la forme narrative.¹⁸

De l'histoire questionnée à l'histoire racontée

Par un récit, une société se rapporte sentimentalement à son passé. En faisant de la connexion toute narrative : « début – milieu – fin de l'histoire » une modalité historique, Rosier rompt la discontinuité temporelle de l'histoire nationale due à l'hétérogénéité des événements et octroie à son récit un sens porteur de la destinée de la Suisse. À cet égard la structure du manuel est très explicite. La table des matières découpe l'histoire de la Suisse en six parties, dont le dénominateur commun est l'extension connue par la Confédération : *La Confédération des 3, 8, 13, 19, 22 cantons*.

La périodisation ainsi établie affirme en permanence le destin linéaire de la Suisse, chaque partie n'acquérant un sens que par rapport à celle qui la précède et à celle qui la suit. Et le passé ne vaut d'être raconté que parce qu'il contient, déjà symboliquement, le présent.

¹⁷ *Plan d'études pour les écoles primaires du Canton de Vaud, instructions générales*, Lausanne, DIPC, 1903, p. 28.

¹⁸ ACV, K XIII 274/4.

L'histoire de la Suisse n'a de sens que parce qu'elle va déboucher sur la Constitution fédérale. Toute l'histoire peut être lue comme les étapes pour y parvenir.

Le manuel de Rosier, au travers de son récit de l'histoire nationale, pose les questions fondamentales de l'origine et du sens du déroulement du temps. Si, jugés à l'aune de la critique de l'histoire méthodique, mythes et héros nationaux ont perdu leur prééminence dans l'acte de naissance de la Confédération, le récit des origines n'en demeure pas moins légendaire, dans son acceptation latine de *legenda*, « ce qui doit être lu ». Ce sont les origines qui vont permettre de lire le temps à venir et de le classer. Certes, Rosier n'évincé pas les découvertes de la paléontologie qui ont fait reculer à une époque bien antérieure au XIII^e l'origine de la vie sur le sol national, mais il limite leur portée à la découverte d'un espace national : « Avec le temps, le climat s'adoucit, les glaciers reculèrent. Le pays prit peu à peu l'aspect que nous lui voyons aujourd'hui et se couvrit d'épaisses forêts (2) ».¹⁹ La fonction d'origines politiques de la Suisse, assignée à 1291 par le XIX^e siècle, demeure donc intègre : « le pacte de 1291 doit être regardé comme l'acte de fondation de la Confédération suisse et comme l'origine de notre indépendance et de nos libertés (39) ».

Comme dans un récit traditionnel, les origines de la Suisse reçoivent leur sens de ce qu'elles sont censées préparer. Et derrière l'histoire bousculée des batailles, des guerres et des gouvernements, qui apparaît dans les sous-chapitres, se dessine une histoire presque stable, non pas immobile mais stable dans sa trajectoire : celle de l'évolution de la Confédération jusqu'à la Suisse de 1848.

Et comme dans un récit traditionnel encore, 1848 et la première Constitution fédérale présentent de nombreux aspects d'un événement conclusif, puisque l'unité nationale est désormais arrêtée. C'est par *Le régime de 1848* que débute le dernier chapitre. C'est le point d'orgue de l'histoire suisse, à la fois aboutissement de cette suite d'extensions et origine de *La Suisse nouvelle*. C'est à partir de là qu'un sens, dans sa double acceptation sémantique de direction et de signification, est donné à l'histoire de la Suisse. Donc par une

¹⁹ Afin de ne pas surcharger les notes de bas de page, les citations extraites du « Rosier » sont suivies de leur numéro de page.

commune relation à une évolution, les différentes périodes de l'histoire marquent l'unicité d'un devenir.

La seconde moitié du XIX^e se fait l'apôtre d'un monde rendu meilleur par les progrès des techniques, qui sauront trouver remèdes aux principaux problèmes de la société. Si Rosier fait des vœux d'amélioration sociale, il ajoute que l'essentiel est fait, que les progrès viendront peu à peu sans heurts, car c'est la Confédération définie en 1848, puis en 1874, qui est seule susceptible de les apporter. Les Suisses de 1848 se sont dotés du régime idéal. Toutes les futures améliorations ne seront qu'un avènement logique et attendu :

De si grands progrès ont considérablement amélioré les conditions d'existence de la population. (...) La Suisse n'est plus un pays pauvre. (...) L'aisance s'est répandue dans les villes et dans les campagnes ; l'épargne augmente. Sans doute, il reste beaucoup à faire pour assurer à chacun sa part de bonheur. Mais une comparaison avec les temps passés témoigne de la grandeur des résultats acquis et permet d'entrevoir les avantages que le peuple suisse peut encore attendre de son travail et de ses efforts (195).

Le manuel, au travers du récit qu'il déploie, répond sans conteste à l'attente principale de ses concepteurs. Il crée une identité nationale, en valorisant ce que l'on est dans le présent. L'étude des temps révolus, est ainsi la base même de la formation du sentiment patriotique.

Une histoire scolaire figée

La forme narrative crée un cadre extrêmement contraignant et solide qui ne laisse guère de place à une mise en question de la structure et des événements historiques. Conséquemment, les changements qui sont intervenus en 1923, lors de la révision du manuel de Rosier par un enseignant vaudois, Ernest Savary, n'ont touché que des points de détails en se contentant de retravailler la typographie et l'iconographie.²⁰

²⁰ William ROSIER, Ernest SAVARY, *Histoire illustrée de la Suisse : à l'usage des écoles primaires, Nouvelle édition*, Lausanne/Genève, Payot, 1923, 223 p.

Dès lors, les mêmes thèmes ont été traités de façon analogue jusqu'à l'abandon définitif, en 1941, du « Rosier-Savary ». L'histoire scolaire a donc vécu dans une sorte d'immobilisme alors que le XX^e siècle connaissait certains de ses plus grands bouleversements.

Il apparaît déjà que c'est au sein de l'espace, défini symboliquement par les intérêts de la Commission intercantonale, qu'il conviendrait de chercher les impossibilités d'une révision réelle et de changements importants. Car, si le manuel n'est pas définitivement fixé par son lieu de production, il est, en tous les cas, limité, voire arrêté. Enfermée dans les limites de la Commission intercantonale, l'histoire n'est plus un objet polémique ; située en dehors de l'espace public, elle s'immobilise jusqu'à se figer.